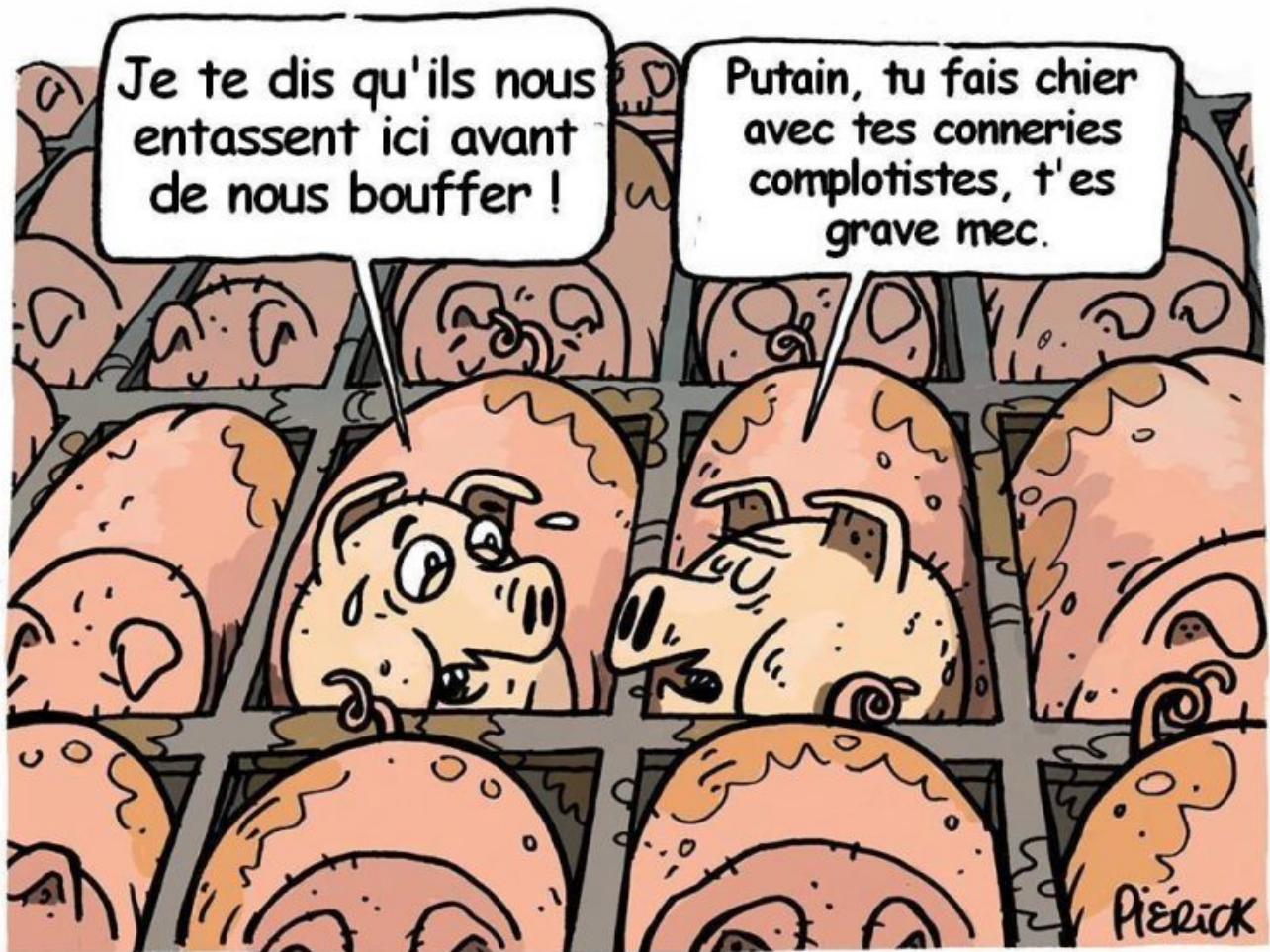
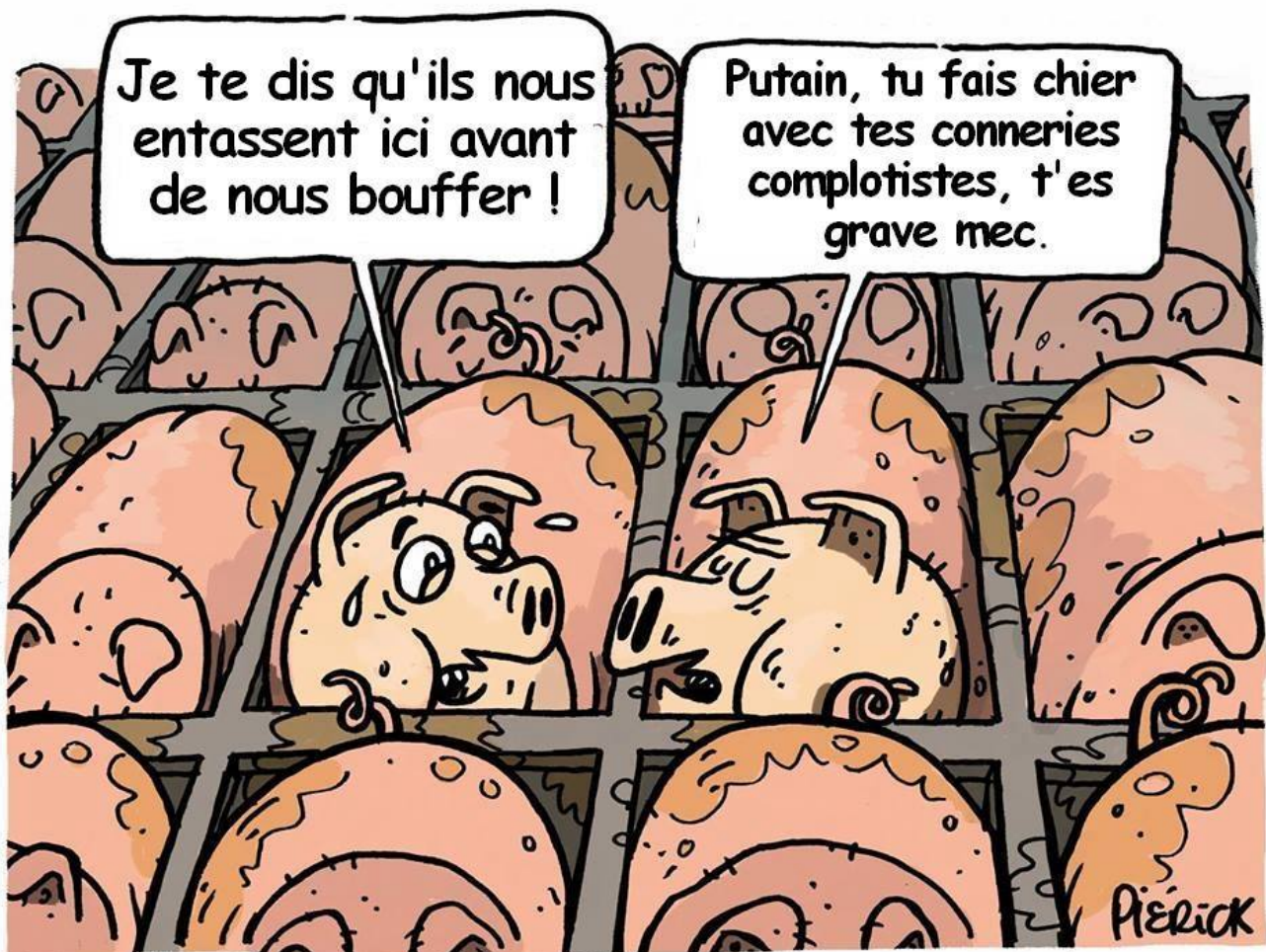


A Lessac, un centre d'art contemporain veut empêcher l'élevage de cochons en rase campagne...

écrit par Maxime | 20 juillet 2022





Lessac, Charente, 555 habitants, dans l'arrondissement de Confolens, la « grande ville » de... 2700 habitants.

Député, depuis cette année : Caroline Colombier, du RN, qui a remporté la 3ème circonscription du département.

Exemple typique de ce « RN des villages » qui en 2017 comme en 2022 a placé Marine le Pen très largement en tête face à Macron; la France qu'on aime.

C'est dans ce village qu'un certain « Alexander von Vegesack », au nom plutôt Benelux, veut empêcher la famille Ribadière, des paysans élevant des porcs de façon artisanale, d'agrandir leur élevage pour passer de 100 à 150 cochons...

Quoi, élever des cochons en pleine campagne ? Vous n'y pensez

pas !!

Ce serait un désastre pour les « workshop » d'art contemporain, clame le propriétaire du Domaine, « centre de recherches » international sur le développement durable... cela sent l'élucubration intellectualiste à plein nez.

Heureusement, pour l'instant, la justice a donné raison aux éleveurs, M. et M. Ribadière, dont la famille exploite des terres agricoles depuis de nombreuses générations... Français de souche nourrissant la France, quelle horreur pardi !

La guerre des bobos et des enracinés n'en finit plus...

<https://www.charentelibre.fr/societe/justice/lessac-la-justice-se-mele-du-conflit-entre-le-centre-d-art-et-le-paysan-11700202.php>

Lessac : la justice se mêle du conflit entre le centre d'art et l'éleveur

Un conflit larvé oppose le Domaine de Boisbuchet de Lessac et une famille de paysans au sujet d'une porcherie. La justice a confirmé le permis de construire. C'est tendu mais chacun veut « dialoguer ».

Qui de l'art ou des cochons est arrivé en premier et les deux sont-ils compatibles ? Dans [le conflit qui oppose à Lessac depuis quelques années](#), Alexander von Vegesack, le créateur du [Domaine de Boisbuchet](#), et la famille Ribadière, des paysans éleveurs, au sujet du déménagement et de l'agrandissement d'une porcherie, la justice a tranché provisoirement, en faveur des seconds.

Le 13 juillet dernier, le tribunal administratif de Poitiers a rejeté la requête d'Alexander von Vegesack et des entités juridiques du Domaine, référence mondiale dans le design et l'architecture (1), qui contestaient le permis de construire de deux bâtiments de 600 m² pour y abriter, sous des toitures photovoltaïques, un élevage de cochons. **C'est en réalité un transfert de quelques centaines de mètres d'une unité d'engraissement de porcs qui passerait de 100 à 150 têtes. « Sur paille, tout sauf de l'intensif », selon les Ribadière qui transforment et commercialisent eux-mêmes la viande selon « un modèle artisanal ».**

Un premier permis de construire avait été accordé par la mairie de Lessac en juin 2020, puis un nouveau, modifié, en mars 2022. Alexander von Vegesack, propriétaire du Domaine depuis 1987, estime que la réalisation de ces deux bâtiments à proximité de son terrain et de plusieurs pavillons « serait la fin de Boisbuchet tellement le préjudice serait important » et il a décidé de faire appel du jugement.

Une chaîne qui barre le chemin

Vendredi dernier, la situation s'est nettement tendue, sans doute en partie à cause de ce jugement. Le chemin d'accès que voulait emprunter une moissonneuse-batteuse d'une entreprise agricole pour récolter sept hectares de triticales – une céréale fourragère destinée aux cochons – appartenant aux Ribadière sur un terrain coincé entre plusieurs terres du Domaine, était barré d'une chaîne.

« C'est un chemin sur lequel nous avons un droit de passage qui est parfaitement indiqué dans nos actes de propriété. Il est régulièrement barré », assure, documents à l'appui, Philippe Ribadière, 52 ans, **dont la famille occupe des terres à Lessac depuis trois générations.** Face à la chaîne, l'éleveur accompagné de son fils, Nicolas, 24 ans, qui travaille sur l'exploitation, ont appelé les gendarmes. Alexander von

Vegesack qui parle de « cauchemar » et jure que le droit de passage « n'existe pas à cet endroit mais par un autre chemin » a, lui, appelé un huissier de Confolens, M^e Nicolas Talbot.

Les négociations réalisées par des gendarmes et des adjoints de Lessac – le maire Eric Pinaud était absent – ont abouti. Alexander von Vegesack a accepté de baisser la chaîne vers 13 heures « pour ne pas perdre la récolte ». Cette brusque montée de fièvre sous la canicule est une nouvelle étape d'un dialogue impossible, alimenté par de vieilles histoires cuites et recuites depuis plus de trente ans.

Un échange de terres ?

Eric Pinaud, le maire de la commune pense, lui, « sincèrement » que la cohabitation est possible : « Il faut qu'Alexander (von Vegesack) se fasse une raison. Ce droit de passage existe. Et de mon côté je n'avais aucun argument juridique pour m'opposer au permis de construire. » Il en appelle au « dialogue » . Lequel était dans une impasse notamment après la médiatisation du conflit.



*Alexander von Vegesack, propriétaire du Domaine de Boisbuchet.
Photo Renaud JOUBERT*

Fin 2020 et début 2021, nos confrères du Figaro et du Monde étaient venus sur place, estimant que cette opposition était un « précipité d'histoire contemporaine ». Les deux articles – [Les porcs de l'angoisse](#) pour le Figaro et [L'art et le cochon ne font pas bon ménage](#) pour le Monde – n'ont pas franchement adouci les rancœurs, chacun des deux camps les invoquant systématiquement.



*La famille Ribardière, les parents et leur fils Nicolas.
Photo F. B.*

(...) (1) Le Domaine de Boisbuchet, est un site déployé sur 150 hectares, qui abrite depuis 1996 le Centre international de recherche et d'éducation culturelle et agricole (Cireca) conçu par son créateur et propriétaire Alexander Von Vegesack, comme « un endroit de rencontres créatives ». C'est aujourd'hui une référence mondiale qui accueille chaque été des centaines d'étudiants, designers et architectes de tous les pays dans le cadre de workshops, des ateliers de réflexion et de travail, essentiellement autour des problématiques d'environnement, de développement durable.